



ANTISÉMITISME EN SUISSE ROMANDE SYNTHÈSE 2016

Analyse générale

La situation de l'antisémitisme en 2016 en Suisse romande est préoccupante pour la CICAD.

Même si la Suisse est plutôt épargnée face aux actes violents à l'encontre des juifs qu'ont connus d'autres pays européens, le nombre d'actes antisémites recensés en Suisse romande reste à un niveau élevé.

Le djihad mondial, qui place les juifs comme l'une des cibles prioritaires, représente une source d'inquiétude importante dont la violence a touché sévèrement de nombreux pays et pouvant potentiellement frapper la Suisse. Les derniers rapports du Service de Renseignement de la Confédération mentionnent les menaces accrues qui pèsent sur les intérêts juifs sur le territoire suisse.

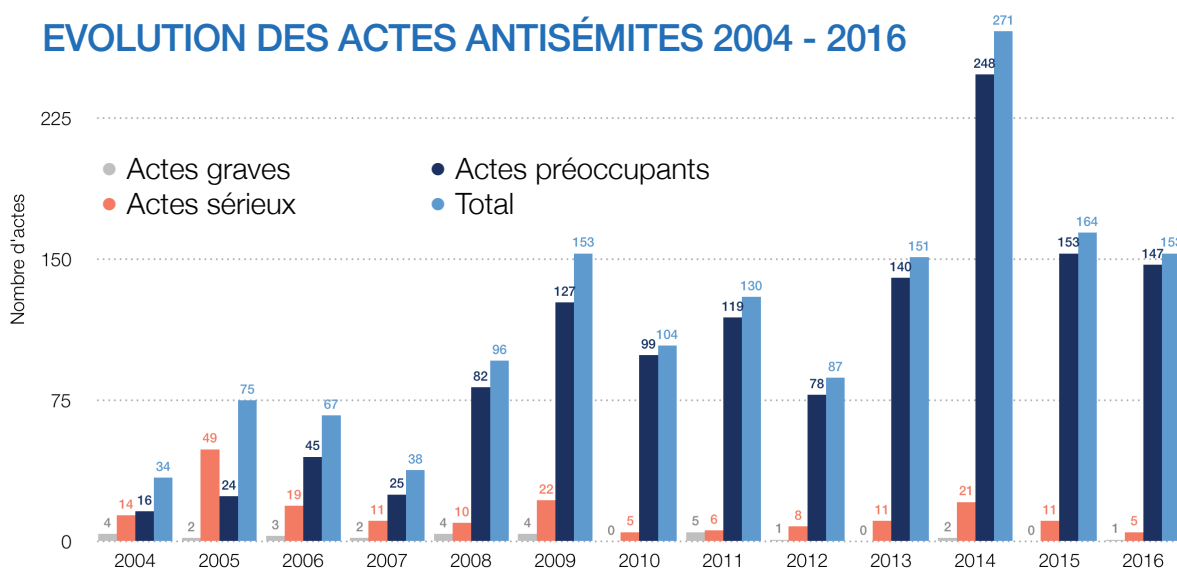
Depuis 2001, 78 départs de la Suisse motivés par le djihad ont été recensés. En juin et août 2016, deux genevois ont été arrêtés à leur retour de Turquie pour leurs liens

avec une organisation terroriste. Les deux individus, qui ont été remis en liberté depuis, étaient connus pour leur activisme dans les milieux antisémites.

Alors que la plus grande menace pour les communautés juives en Europe est pour l'heure la violence antisémite du terrorisme djihadiste, d'autres sources d'antisémitisme suscitent une préoccupation majeure.

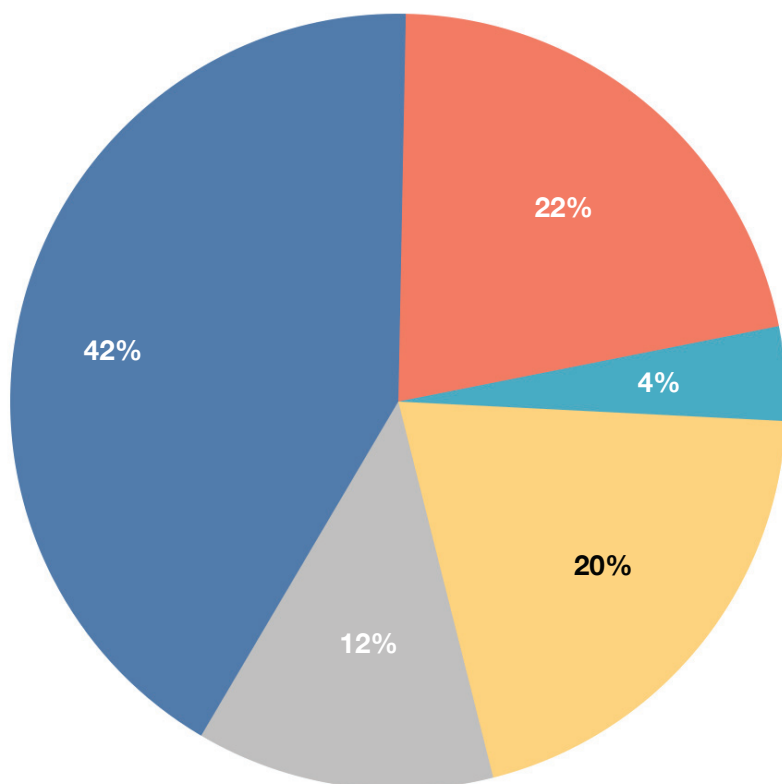
Les groupes **d'extrême droite** notamment, dont les activités se sont accrues et allant de pair avec une montée des populismes et de banalisation de l'extrémisme en Europe. La Suisse n'est pas épargnée par le phénomène. Surfant sur la xénophobie et le rejet de l'immigration, l'obsession antisémite reste un moteur pour ces mouvements. Il convient ici de rappeler que l'extrême droite suisse bénéficie très directement des lacunes du droit pénal. Ainsi, la loi Suisse permet en toute impunité: l'existence de partis à caractère raciste¹, la diffusion et la vente d'objets nazis et l'organisation de rassemblements comme des concerts néo-nazis.

EVOLUTION DES ACTES ANTISÉMITES 2004 - 2016



1. « Si les associations de lutte contre le racisme ne sont pas habilitées à agir en justice, les partis politiques et les associations à caractère raciste, en revanche, ne sont pas punissables ». (CSDH, « L'accès à la justice en cas de discrimination, partie 6: Racisme – analyse juridique », p. 21).

La «**dissidence**» présente et active en Suisse romande, se nourrit d'influences venant principalement des pays voisins comme la France et des groupes très actifs sur le web comme l'association politique «*Egalité et Réconciliation*» d'Alain Soral ou les sites proches de Dieudonné.



- Shoah et négationnisme
- Théorie du complot juif
- Actes antisémites ciblés
- Nazification d'Israël et antisionisme
- Antisémitisme « traditionnel »

Antisémitisme obsessionnel, négationnisme et théories du complot, le triptyque habituel qui forme le socle de ces mouvances. Cette nébuleuse se réclamant de la «dissidence» est constamment animée par une vision conspirationniste et paranoïaque du monde – comme le démontrent d'ailleurs 42% des actes recensés cette année qui concernent un «*complot juif mondial*».

En ce qui concerne le **négationnisme**, un nombre inquiétant d'articles et propos en Suisse romande diffusés en 2016 (20% des actes enregistrés) nient les faits, la portée, les mécanismes ou l'intentionnalité du génocide du peuple juif par l'Allemagne nazie. Ceux-ci sont régulièrement publiés sur internet, notamment sur des blogs et des sites, mais également dans des «*périodiques indépendants*». La galaxie négationniste en Suisse romande en 2016 compte toujours plusieurs acteurs connus et actifs depuis des dizaines d'années, condamnés auparavant pour leurs propos antisémites et négationnistes.

Enfin, l'actualité au **Proche-Orient** est depuis longtemps source de prétextes pour laisser libre cours à des pulsions antisémites. Ainsi, 22% des actes antisémites enregistrés en 2016 concernent la nazification d'Israël, la culpabilité collective des juifs pour les actions de l'Etat d'Israël ou le fait de nier au peuple juif son droit à l'auto-détermination. En parfaite adéquation avec un schéma désormais classique de l'antisémitisme contemporain, d'aucuns pensent qu'établir un distinguo entre juifs et «sionistes» les place automatiquement à l'abri de toute critique.



En résumé, la situation de l'antisémitisme en Suisse romande continue de préoccuper. Tout en constatant une persistance de la menace djihadiste mondiale ainsi que l'activisme des milieux conspirationnistes, 2016 connaît une résurgence importante des groupes d'extrême droite en Suisse. Ces derniers continuent de surfer sur des préjugés antisémites «traditionnels» pour accuser les juifs de tous les maux. Une situation qui invite à une grande vigilance.

Recommandations pour la lutte contre l'antisémitisme

PRÉVENTION ET ÉDUCATION

- Mise en place d'une étude dans les établissements scolaires afin de mettre en évidence la présence des préjugés à caractère racistes et antisémites.
- Des formations pour enseignants dont l'objectif sera de les aider à réagir face aux actes racistes et antisémites en milieu scolaire et de disposer d'une connaissance plus fine de l'antisémitisme.

SENSIBILISATION ET VIGILANCE

- Les victimes et les témoins d'actes antisémites doivent être encouragés à signaler ces actes auprès de la police et des organisations dédiées.
- Sensibilisation des fonctionnaires de police, notamment dans le conseil et l'accompagnement des victimes d'actes racistes et antisémites. De plus, l'enregistrement systématique des cas antisémites par la police et la collaboration avec les associations telles que la CICAD aideront à affiner les connaissances sur les expressions antisémites.
- Nous attendons de nos élus qu'ils prennent les initiatives qui s'imposent et dénoncent, avec fermeté, toute atteinte à l'intégrité des personnes ou des biens et toute propagation du racisme.

RÉSEAUX SOCIAUX ET MÉDIAS

- Les réseaux sociaux, dans lesquels les propos antisémites sont les plus nombreux, doivent être soumis à une surveillance plus rigoureuse. Les posts, pages ou groupes antisémites doivent être systématiquement supprimés.
- Les médias doivent rester vigilants quant au contenu des publications sur leurs sites et

des blogs qu'ils hébergent. La liberté d'expression n'autorise pas les opinions et amalgames antisémites.

- Les responsables des différentes rédactions doivent se montrer attentifs à certains titres d'articles, textes ou blogs qui pourraient véhiculer des préjugés antisémites.

SÉCURITÉ

- Optimisation des infrastructures de sécurité des bâtiments de la communauté juive.
- La CICAD propose qu'un groupe de travail avec les représentants des cantons, des villes et des fédérations et communautés religieuses de même que de la Confédération examinent la mise sur pied d'un projet de financement des mesures indispensables à la sécurité. Un organisme multipartite pourrait être garant de la gestion et de la distribution des fonds en complétant le dispositif déjà mis en place par les communautés et ce pour les soulager de ce fardeau sécuritaire.

PROTECTION JURIDIQUE

- Introduction d'une reconnaissance de la qualité de partie pour les organisations afin qu'elles puissent agir face aux contrevenants à la norme pénale contre le racisme (article 261bis CP).
- Modification du code pénal par l'introduction de nouvelles dispositions punissant l'utilisation et la diffusion publiques, la fabrication, la prise en dépôt, l'importation et l'exportation de symboles racistes.
- Une coopération internationale concernant la diffusion de « messages de haine » sur Internet, afin de pouvoir sanctionner les sites antisémites hébergés hors de Suisse.

